



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil 24, le jeudi 17 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 10 octobre 2024 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Guylaine YHARRASSARRY, Gérald CREPEL, Michelle DEQUIDT, Annick VAILLANT, Alain CHAUVET,

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Marie-Line RABILLER, Nelly LEJEUSNE, Séverine SANCEREAU, Eric BAINVEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20241022-20241052-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/10/2024
--	--

DÉLIBÉRATION 2024-10-52

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU CCAS BUDGET PRINCIPAL

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2024-10-52

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU CCAS BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

La présente décision modificative n°1 correspond à des ajustements en dépenses et en recettes de fonctionnement en lien avec le réajustement de la masse salariale du fait du transfert depuis le 01/01/2024 et la régularisation de crédits inscrits au Budget Supplémentaire autour du projet de mobilité. Pour l'investissement, les ajustements concernent l'acquisition de véhicules pour le CLIC plus onéreuse que prévue et donc l'ajustement de la subvention versée par la Ville ainsi que la régularisation de crédits inscrits au Budget Supplémentaire autour du projet de mobilité vu le financement par un autre organisme du vélo triporteur.

Ces ajustements sont répartis de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	13 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	39 185,00 €
Total dépenses DM1		52 185,00 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire + DM1)		2 850 349,46 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	52 185,00 €
Total recettes DM1		52 185,00 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire+DM1)		2 850 349,46 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
21	Immobilisations Corporelles	19 806,00 €
Total dépenses DM1		19 806,00 €
Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire+ DM1)		117 081,55 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
13	Subvention d'équipement	19 806,00 €
Total recettes DM1		19 806,00 €
Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire+ DM1)		117 081,55 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2024 et du Budget Supplémentaire 2024 du Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter la Décision modificative n°1 2024 ci-annexée, relatif au Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 22 octobre 2024
Publié le 23 octobre 2024

